

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

Le 26 mars 2015, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 19 mars 2015.

Date d'affichage de la convocation : 20 mars 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 31 mars 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 22

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François **de GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Léonie **SIBIRIL**, Gilles **GAUTHIER**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Oliver **BAILLOT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L'HOURL**, Florence **VALLERY-RADOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Céline **PAUCHET**, Patrick **BERNARD**, Gérald **GUÉGUEN**, Nicole **SEGALEN**, Vanessa **LABROUSSE**, Alban **LE ROUX**.

Avait donné procuration : Clotilde **BERTHEMET** à Yolande **PAUGAM-VERDES**, Yann **CASTELOOT** à Gérald **GUÉGUEN**.

Absente Excusée : Sandrine **JACQ**

Secrétaire de séance : Céline **PAUCHET**

Assistaient également : Annie **SALIOU** DGS, Elise **BIHAN** Service Urbanisme, Samia **BLAISE** Cabinet architecte Léopold.

1. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

- Vu, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et suivants et R.123-15 et suivants ;
- Vu le SCoT du Pays de Morlaix approuvé le 12/11/2007
- Vu, la délibération en date du 21/03/2013 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et définissant les modalités de concertation,
- Vu, la délibération en date du 25/04/2013 relatant le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- Vu, la délibération en date du 23/01/2014 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme;
- Vu, l'arrêté du maire du 16/04/2014 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal ;
- Vu, les remarques des Services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées,
- Vu, les observations du public émises lors de l'enquête publique,
- Vu, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
- Vu, les propositions d'ajustements annexées à la présente délibération ;

- Considérant que des modifications doivent être apportées au projet de PLU arrêté, afin de tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des observations du public émises lors de l'enquête publique et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du PLU.

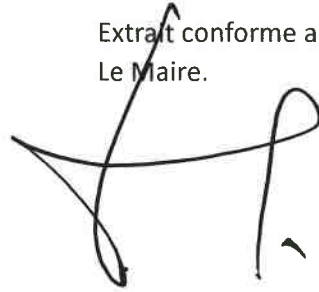
- Considérant que le PLU, tel que présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé.

.../...

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide les ajustements apportés au PLU arrêté pour tenir compte des différents avis et observations susvisés ;
- Approuve le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Extrait conforme au registre,
Le Maire.



Envoyé en préfecture le 02/04/2015
Reçu en préfecture le 02/04/2015
Affiché le 02/04/2015
ID : 029-212900237-20150326-DEL_26032015_3-DE

